



Exp.: Rue du Commerce 96, 1040 Bruxelles

## Note aux Ordonnateurs

---

votre courrier du

vos références

nos références

annexe(s)

### Augmentations de traitement forfaitaires ou intercalaires Fichiers de contrôle mensuels - adaptations

Madame, Monsieur l'Ordonnateur,

Dans le cadre de l'**implémentation des nouvelles carrières pécuniaires assorties de bonifications**, PersoPoint a procédé à des modifications techniques fondamentales au niveau de la programmation ainsi que de la codification.

Les listes de contrôle mensuelles reprenant les augmentations de traitement forfaitaires ou intercalaires ont par conséquent aussi été adaptées.

**Dans la zone DATPAY mentionnée à chaque page, vous trouverez l'année et le mois auxquels le mois en question se rapporte.**

Ex : 201703 concerne les augmentations à partir du mois de mars 2017.

**3 lignes d'informations** sont disponibles pour chaque agent.

Ci-dessous, figure un aperçu de la signification desdites lignes. La ligne la plus favorable à l'agent et qui est donc utilisée **pour le calcul du traitement, est hachurée**.

FICHER DE CONTROLE DES AUGMENTATIONS ANNUELLES	
Nom	Description
MATRICULE	Matricule de l'agent concerné
GRP	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 11 = statutaire FR</li> <li>• 12 = contractuel FR</li> <li>• 21 = statutaire NL</li> <li>• 22 = contractuel NL</li> </ul>
IMP	Imputation budgétaire
NOM - PRENOM	Nom et prénom de l'agent

LIGNE 1 : DONNEES DE L'ECHELLE DE TRAITEMENT OFFICIELLE DE L'AGENT	
CD	Type de carrière <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 = l'agent concerné bénéficie d'augmentations intercalaires (donc soit une 'ancienne' carrière, soit une nouvelle carrière)</li> <li>• 2 = l'agent concerné bénéficie d'augmentations annuelles forfaitaires (donc, les mesures transitoires des nouvelles carrières)</li> <li>• 9 = les augmentations de traitement n'ont pas lieu automatiquement</li> </ul>
SCALE	Echelle de traitement
ANCDAT	Date de début de l'ancienneté pécuniaire
TRTSTART	En fonction du code dans la zone CD <ul style="list-style-type: none"> <li>• CD = 1 ou 9 = pas de mesures transitoires = traitement barémique Ajustement automatique du traitement barémique sur base de l'ANCDAT</li> <li>• CD = 2 = mesures transitoires = traitement barémique bloqué au 31.12.2016 = capital de départ</li> </ul>
NBSUP	Uniquement en cas de mesures transitoires : nombre d'augmentations annuelles forfaitaires sur base de la date d'ancienneté
SUPTRT	Uniquement en cas de mesures transitoires : montant cumulé des augmentations annuelles forfaitaires dans l'échelle de traitement, <b>SANS</b> tenir compte du montant maximum auquel l'agent concerné a droit
TRTTOT	En fonction du code dans la zone CD <ul style="list-style-type: none"> <li>• CD = 1 ou 9 = pas de mesures transitoires = TRTSTART = traitement barémique</li> <li>• CD = 2 = mesures transitoires = TRTSTART + SUPTRT = capital de départ traitement barémique bloqué + augmentations forfaitaires avec pour <b>limite le montant maximum auquel l'agent concerné a droit pour cette échelle de traitement</b></li> </ul>
REMARQUES ORDON	L'ordonnateur peut l'utiliser pour communiquer une information déterminée

<b>LIGNE 2 : DONNEES DANS LA PREMIERE SAUVEGARDE</b>	
<b>CD</b>	Type de carrière dans la 1 <sup>ère</sup> sauvegarde <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 = l'agent concerné bénéficie d'augmentations intercalaires (donc soit une 'ancienne' carrière, soit une nouvelle carrière)</li> <li>• 2 = l'agent concerné bénéficie d'augmentations annuelles forfaitaires (donc, les mesures transitoires des nouvelles carrières)</li> <li>• 9 = les augmentations de traitement n'ont pas lieu automatiquement</li> </ul>
<b>SCALE</b>	Echelle de traitement dans la 1 <sup>ère</sup> sauvegarde
<b>ANCDAT</b>	Date de début de l'ancienneté pécuniaire dans la 1 <sup>ère</sup> sauvegarde
<b>TRTSTART</b>	En fonction du code dans la zone CD <ul style="list-style-type: none"> <li>• CD = 1 ou 9 = pas de mesures transitoires = traitement barémique dans la 1<sup>ère</sup> sauvegarde Ajustement automatique du traitement barémique sur base de l'ANCDAT dans la 1<sup>ère</sup> sauvegarde</li> <li>• CD = 2 = mesures transitoires = traitement barémique bloqué au 31.12.2016 = capital de départ dans la 1<sup>ère</sup> sauvegarde</li> </ul>
<b>NBSUP</b>	Uniquement en cas de mesures transitoires : nombre d'augmentations annuelles forfaitaires dans la 1 <sup>ère</sup> sauvegarde sur base de la date d'ancienneté dans la 1 <sup>ère</sup> sauvegarde
<b>SUPTRT</b>	Uniquement en cas de mesures transitoires: montant cumulé des augmentations annuelles forfaitaires dans la 1 <sup>ère</sup> sauvegarde, <b>SANS</b> tenir compte du montant maximum dans la 1 <sup>ère</sup> sauvegarde (MAX) auquel l'agent concerné a droit
<b>TRTTOT</b>	En fonction du code dans la zone CD <ul style="list-style-type: none"> <li>• CD = 1 ou 9 = pas de mesures transitoires = TRTSTART = traitement barémique dans la 1<sup>ère</sup> sauvegarde</li> <li>• CD = 2 = mesures transitoires = TRTSTART + SUPTRT = capital de départ traitement barémique bloqué + augmentations forfaitaires dans la 1<sup>ère</sup> sauvegarde avec pour <b>limite le montant maximum auquel l'agent concerné a droit pour cette échelle de traitement dans la 1<sup>ère</sup> sauvegarde</b></li> </ul>
<b>REMARQUES ORDON</b>	L'ordonnateur peut l'utiliser pour communiquer une information déterminée

### LIGNE 3 : DONNEES DANS LA SECONDE SAUVEGARDE

<b>CD</b>	<p>Type de carrière dans la 2<sup>ème</sup> sauvegarde</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 = l'agent concerné bénéficie d'augmentations intercalaires (donc soit une 'ancienne' carrière, soit une nouvelle carrière)</li> <li>• 2 = l'agent concerné bénéficie d'augmentations annuelles forfaitaires (donc, les mesures transitoires des nouvelles carrières)</li> <li>• 9 = les augmentations de traitement n'ont pas lieu automatiquement</li> </ul>
<b>SCALE</b>	Echelle de traitement dans la 2 <sup>ème</sup> sauvegarde
<b>ANCDAT</b>	Date de début de l'ancienneté pécuniaire dans la 2 <sup>ème</sup> sauvegarde
<b>TRTSTART</b>	<p>En fonction du code dans la zone CD</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CD = 1 ou 9 = pas de mesures transitoires = traitement barémique dans la 2<sup>ème</sup> sauvegarde Ajustement automatique du traitement barémique sur base de l'ANCDAT dans la 2<sup>ème</sup> sauvegarde</li> <li>• CD = 2 = mesures transitoires = traitement barémique bloqué au 31.12.2016 = capital de départ dans la 2<sup>ème</sup> sauvegarde</li> </ul>
<b>NBSUP</b>	Uniquement en cas de mesures transitoires : nombre d'augmentations annuelles forfaitaires dans la 2 <sup>ème</sup> sauvegarde sur base de la date d'ancienneté dans la 2 <sup>ème</sup> sauvegarde
<b>SUPTRT</b>	Uniquement en cas de mesures transitoires: montant cumulé des augmentations annuelles forfaitaires dans la 2 <sup>ème</sup> sauvegarde, <b>SANS</b> tenir compte du montant maximum dans la 2 <sup>ème</sup> sauvegarde (MAX) auquel l'agent concerné a droit
<b>TRTTOT</b>	<p>En fonction du code dans la zone CD</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CD = 1 ou 9 = pas de mesures transitoires = TRTSTART = traitement barémique dans la 2<sup>ème</sup> sauvegarde</li> <li>• CD = 2 = mesures transitoires = TRTSTART + SUPTRT = capital de départ traitement barémique bloqué + augmentations forfaitaires dans la 2<sup>ème</sup> sauvegarde avec pour <b>limite le montant maximum auquel l'agent concerné a droit pour cette échelle de traitement dans la 2<sup>ème</sup> sauvegarde</b></li> </ul>
<b>REMARQUES ORDON</b>	L'ordonnateur peut l'utiliser pour communiquer une information déterminée

**Le lay-out des onglets suivants n'a pas fait l'objet d'une adaptation**

- prestations réduites irrégulières
- reprise à temps partiel suite à une maladie pour les agents contractuels

Bien à vous

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Liliane Verreyen', with a long horizontal flourish extending to the right.

Liliane Verreyen  
Responsable PersoPoint